

Transport du grain de l'Ouest—Loi

La question que doit se poser la présidence est donc la suivante: quel rapport les diverses parties ont-elles entre elles? Y a-t-il, comme l'a affirmé le Président le 6 mai 1971, un ensemble de lignes directrices à ce sujet? Y a-t-il dans le projet de loi en question un fil conducteur qui relie les divers aspects mentionnés dans son long titre?

Pour développer mon raisonnement au sujet des rapports internes des diverses parties d'un projet de loi, je rappelle le titre du projet de loi C-155: «Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence.» Aucune mention n'est faite dans ce titre de la vente des terres houillères visées à l'article 62; aucune disposition du projet ne porte sur la modernisation des lignes de chemins de fer, et aucune allusion n'y est faite à la fixation des taux de transport des marchandises.

Nous estimons, par conséquent, que la question que doit trancher la présidence en ce qui concerne les rapports internes des parties de ce bill, est la suivante: y a-t-il une logique quelconque à vouloir traiter ensemble, dans un seul projet de loi, de la vente des terres houillères, de la modernisation du transport ferroviaire dans l'Ouest canadien et de la fixation des tarifs de marchandises? A notre avis, il n'existe aucun rapport entre ces diverses questions du projet de loi.

Notre deuxième argument porte sur le débat en deuxième lecture et sur le sens de cette démarche. Le commentaire 734 de Beachesne stipule que:

• (1120)

«C'est la deuxième lecture qui constitue l'étape la plus importante qu'un bill ait à franchir. C'est à cette occasion, en effet, que le principe même en est mis en question, consacré ou repoussé par un vote de la Chambre. On ne saurait pourtant, à ce stade, aborder en détail les dispositions du projet ou de la proposition de la loi.»

Ce commentaire est important puisque nous essayons d'aborder, de façon cohérente, le débat sur la teneur du projet de loi C-155. Mais il est difficile de le faire dès lors qu'il contient des dispositions antagoniques. Et ce qui est plus important encore, maintenant que le temps de débat a été abrégé depuis l'entrée en vigueur du nouveau Règlement, chacun de nous doit aborder trois aspects différents du projet de loi dans les dix minutes qui lui sont allouées à l'étape de la deuxième lecture.

Je rappelle une nouvelle fois à la présidence que nous avons à traiter des trois questions suivantes: modernisation du transport ferroviaire, vente des terres houillères du Canada et fixation des tarifs de fret pour le grain. Un député peut fort bien être favorable à la vente des terres houillères du Canada tout en étant violemment opposé, comme le sont les députés du parti progressiste-conservateur, à toute hausse des tarifs de transport du grain. Voilà pourquoi il est difficile de discuter de ce projet de loi de façon logique à l'étape de la deuxième lecture.

Notre troisième argument concerne le vote en deuxième lecture. A cette étape-là, c'est le principe même du projet de loi qui est en jeu, puisque les députés consacrent ce principe ou le repoussent par un vote. Or il nous est impossible de voter de façon sensée, en deuxième lecture, sur un projet de loi qui traite de questions antagoniques. Nous ne nous inquiétons pas de savoir si ce projet de loi ne renferme qu'un seul principe ni quelle forme législative il prendra. Nous soutenons qu'il est difficile de voter de façon intelligente lorsqu'on se trouve en

présence de trois principes divergents. C'est pourquoi nous demandons que ce projet de loi soit scindé par la présidence.

Enfin je désire renvoyer la Chambre au commentaire 120 de Beachesne, où l'on peut lire qu'une des premières responsabilités de la présidence est d'assurer l'ordre dans les délibérations, ce qui inclut également les votes. Ce commentaire, à notre avis, rappelle aussi à la présidence qu'une de ses responsabilités est de veiller à la logique des projets de loi ainsi qu'à la cohérence du débat en deuxième lecture et au caractère sensé du vote à ce stade-là, pour qu'il ne porte que sur un seul principe et n'oblige pas les députés à être aux prises avec des principes divergents dans un même projet de loi.

En conclusion, je sou mets respectueusement à la présidence que l'existence dans le projet de loi de principes divergents, à savoir la modernisation des lignes de chemin de fer, la vente des terres houillères du Canada et la hausse des tarifs-marchandises, en font un projet de loi omnibus ou «une question compliquée» dont la présidence peut à juste titre être saisie. Pour assurer l'ordre dans les délibérations et l'intelligence du vote, la présidence devrait se rendre à la force de notre raisonnement et diviser le projet de loi dans les trois domaines suggérés, afin que les députés puissent en étudier les principes et voter de façon conforme au mandat qu'ils ont reçu de leurs commettants.

M. le vice-président: La présidence a maintenant entendu le porte-parole de chacun des trois partis et ne souhaite pas entendre à nouveau les mêmes arguments. Si les députés ont quelque chose de nouveau à ajouter au sujet du rappel au Règlement, la présidence les entendra, mais elle leur demande de ne pas reprendre les arguments déjà avancés.

Je vois que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) s'est levé. Je lui demande d'être très bref et d'éviter les redites.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je désire intervenir sur le même rappel au Règlement parce que j'ai quelque chose de nouveau à dire qui pourrait peut-être aider la présidence au sujet de ce que le secrétaire parlementaire avait à dire à ce sujet. Je suis d'accord avec le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) qu'il est ridicule de suggérer que ce rappel au Règlement aurait dû être soulevé à l'étape de la première lecture. Je ne vois absolument pas comment cela eut été possible.

M. le vice-président: Le député de Simcoe-Nord a déjà épuisé ce sujet. Le député a-t-il quelque chose à ajouter au sujet du rappel au Règlement?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la présidence et au secrétaire parlementaire qu'il y a environ un mois, le 19 mai, nous avons écrit au gouvernement pour lui demander de scinder ce projet de loi. Nous avons rendu cette lettre publique et ce n'est que mercredi dernier que le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) a appris que le gouvernement n'avait pas l'intention de le faire.

• (1125)

Des voix: Quelle honte!

M. le vice-président: A l'ordre! Si l'honorable député a d'autres observations à faire, je suis prêt à lui laisser la parole, mais pas s'il ne fait que récapituler ce que nous savons déjà. Le leader de son parti à la Chambre l'a déjà fait et la position de son parti est bien connue. Je le prie de s'en tenir au point qu'il vient de soulever.